

Affiché en mairie le 12 mars 2005

COMMUNE DE ROLAMPONT
COMPTE-RENDU
SÉANCE DU 11 MARS 2005

L'AN DEUX MILLE CINQ, LE 11 MARS A VINGT HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué par M. le maire le 4 mars 2005, s'est assemblé sous la présidence de M. Michel Gallissot.

Étaient présents : M. Michel GALLISSOT, maire ; M^{me} RUEL, MM. DELIN, PELLETIER, adjoints ; M^{me} GERARD, MM. BOUVIER, BALLAND, maires-délégués ; M^{mes} ROBIN, RANC, DUCRET, MM. THOMASSIN, DEHAN, RACLOT, Patrick GALLISSOT, HERBERT, VOILLEQUIN, M^{lles} DIOT, BROCHOT, conseillers municipaux.
Excusé : M. VOILLEQUIN, conseiller municipal (procuration à M^{le} Brochot).

M. le Maire ouvre la séance à 20 heures. Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. M^{le} DIOT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

N°0 Adoption du procès-verbal de la séance du 8 février 2005.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

N° 1 Lotissement communal. Approbation du modificatif n°1 au permis de lotir.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

N° 2 Demande de construction de logements locatifs à l'Opac de la Haute-Marne.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

N° 3 Autorisation d'une construction à Tronchoy. PC 05243204L1010.

N° 4 Bâtiment sapeurs-pompiers. Approbation de la maîtrise d'œuvre et habilitation à déposer le permis de construire.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

N° 5 Approbation du marché levé de plan. Assainissement 2^e phase.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

N°6 Approbation d'une indemnité d'assurance. Sinistre de la route du fort.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

N° 7 Approbation de 5 avenants au marché extension de l'école.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

N°8 Approbation de la fermeture de la bibliothèque de Lannes.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

N° 9 Création d'un emploi d'agent d'entretien territorial à temps non complet 20/35 h.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

N° 10 Réglementation des demandes de branchements aux réseaux sur le domaine public communal.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ M. MAIRE LÈVE LA SÉANCE LE 11 MARS 2005 A VINGT DEUX HEURES.

Le maire,